



HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON ⁽¹⁾

1664, janvier 25. — Le Prieur témoigne aux religieux vocaux assemblés, que feu Anthoine Arnoud de Gubernatur, femme de feu M. Anthoine Lombard, frère du R. P. Lombard, Carme de Lyon, a fait un legs de 20,000 livres pour la fondation du noviciat. Les héritiers naturels se fondant sur un nouveau testament antérieur de quelques jours au décès, contestent la validité du legs. L'avocat du couvent et quelques autres du présidial, consultés à ce sujet, ayant trouvé le premier acte faux et rempli de nullités, sont d'avis que la communauté a droit quand même au legs de 20,000 livres, encore bien que le testament soit caduc par le prédécès de l'héritier, attendu que

(1) Voir le numéro de juin de la *Revue du Lyonnais*.